

Répertoire des possibilités

SCHÉMA DES MOBILITÉS



Communauté de communes
des

Vallées de l'Orne et de l'Odon



Sommaire

Préambule _____	3
OBJECTIF 1 : Développer les nouveaux usages de la voiture pour la mobilité quotidienne _____	5
OBJECTIF 2 : Devenir un territoire périurbain de référence en matière de pratique cyclable _____	11
OBJECTIF 3 : Expérimenter des initiatives innovantes de mobilités _	21
OBJECTIF 4 : Promouvoir et sensibiliser à l'usage des offres de mobilités existantes _____	30

Préambule

Le répertoire des possibilités est un nouvel outil développé par l'AUCAME. Il recense les pratiques et les aménagements participant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la mobilité du quotidien. Chaque aménagement est présenté sur une fiche composée de :

- ▶ son fonctionnement ;
- ▶ son coût ;
- ▶ sa durée de mise en place ;
- ▶ les conditions de sa réussite ;
- ▶ un contact de l'organisme ayant réalisé l'aménagement.

Pour une grande partie des fiches, des contacts sont possibles avec les territoires ayant réalisé l'action. La visée du répertoire est évolutive, il s'agira de le compléter à l'issue d'un benchmark quotidien.

Cette démarche fait suite au schéma des mobilités de la Communauté de communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon. En effet, le schéma propose une stratégie en territorialisant les objectifs et pistes d'action. Le répertoire des possibilités est un complément puisqu'il propose des exemples réalisés par d'autres territoires.

Cet outil va également évoluer dans sa destinée. L'objectif est qu'il devienne consultable par l'ensemble des EPCI membre de l'AUCAME pour donner un maximum de clés aux territoires en matière de décarbonation de la mobilité du quotidien.

L'AUCAME remercie l'ensemble des contributeurs ayant consacré du temps à répondre aux questions permettant la réalisation du répertoire des possibilités.

OBJECTIF 1 :

Développer les nouveaux usages de la voiture pour la mobilité quotidienne

Les habitants des Vallées de l'Orne et de l'Odon se déplacent majoritairement en voiture, seuls. L'objectif de développement des nouveaux usages de la voiture s'inscrit dans une volonté de sortir de l'autosolisme, qu'il s'agisse de déplacements domicile - travail/études, achats, accompagnement ou encore loisirs.

La développement du covoiturage et la simplification de l'accès à l'autopartage constituent des objectifs de la collectivité. Et ce, en vue d'accompagner ses habitants dans une évolution de leurs pratiques de mobilité. Ces orientations aspirent à réduire le nombre de véhicules en circulation et par voie de fait, de réduire leurs impacts environnementaux.

Ces orientations concourent également à faciliter la mobilité des personnes non motorisées tout en anticipant la vulnérabilité énergétique. Les objectifs climatiques, la raréfaction des ressources, les problématiques d'externalités, etc. participent fortement aux réflexions sur la réduction de l'usage de l'automobile.

Objectif 1

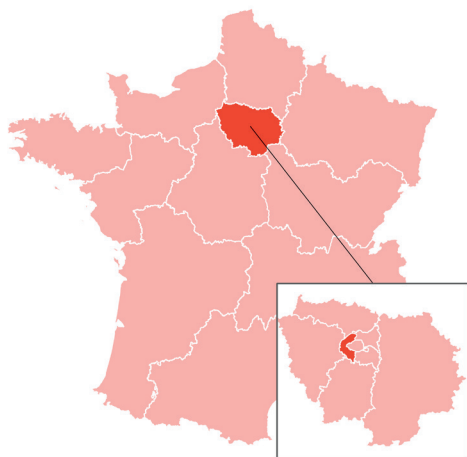
Développer les nouveaux usages de la voiture pour la mobilité quotidienne

Action n°1A.

Aménager des espaces de covoiturage sur des points stratégiques

Les places réservées au covoiturage à Puteaux

Contexte territorial



Nombre d'habitants : **45 157**
Département : **Hauts-de-Seine**



Source : Le Parisien

Qu'ont-ils fait ?

La commune de Puteaux a déployé un aménagement permettant de faciliter l'usage du covoiturage. Ainsi, 4 places ont été réquisitionnées dans des endroits stratégiques, notamment derrière la mairie ou à proximité de la gare pour les vouer au covoiturage. La commune ambitionne de compléter son offre avec 2 emplacements supplémentaires. Par ailleurs, elle s'est associée aux plateformes de mise en relation de covoitureurs : Microstop et Karos.

Combien ça coûte ?

Pas d'éléments officiels.

S'agissant d'une mise à disposition de places de stationnement déjà existantes, le coût de l'aménagement ne concerne que la peinture utilisée ainsi que la commande de panneaux indiquant que les places sont réservées au covoiturage.

Quelle est la durée de mise en place ?

Pas d'éléments officiels.

L'aménagement étant simple en réalisation, la durée de mise en place est limitée.

Pour aller plus loin :

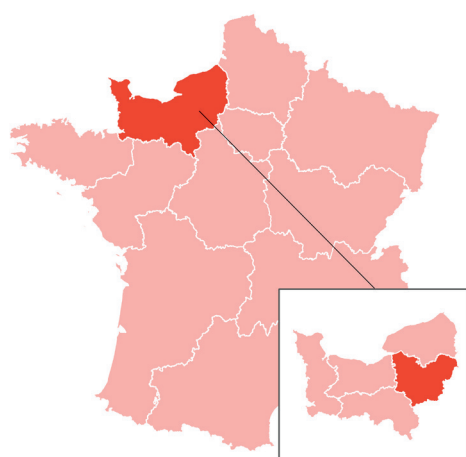
www.puteaux.fr/Cadre-de-vie/Transports/Covoiturage

Action n°1B.

Développer les applications qui promeuvent le covoiturage

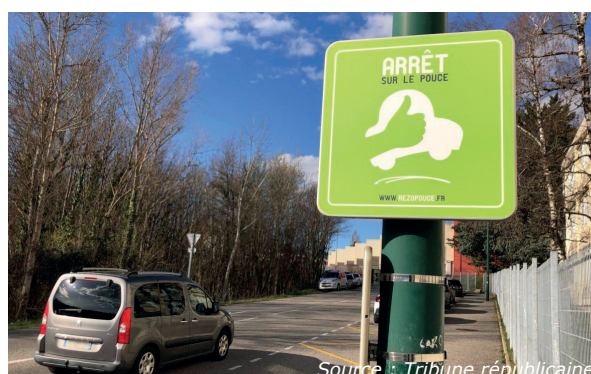
« Rézo pouce » sur la communauté de Pont Audemer / Val de Risle

Contexte territorial



Nombre d'habitants : **32 501**

Département : **Eure**



Source : Tribune républicaine

Qu'ont-ils fait ?

La Communauté de communes Pont-Audemer/Val de Risle (27) a déployé sur son territoire le dispositif Rézo pouce en 2020. Il s'agit d'un service d'autostop organisé pour tous (à partir de 14 ans avec un accord parental), gratuit pour l'utilisateur. Il permet de réaliser des distances inférieures à 20 kilomètres et a l'ambition d'être utilisé dans la mobilité quotidienne plutôt qu'à titre exceptionnel comme l'autostop classique.

Comment ça marche ?

À partir d'une centaine de panneaux installés sur le territoire à des endroits stratégiques et aux abords de routes n'excédant pas les 50 km/h, les utilisateurs inscrits, qu'ils soient conducteurs ou autostoppeurs, peuvent :

- ▶ se rendre à un arrêt dédié de manière spontanée ;
- ▶ programmer le trajet prévu ou demandé jusqu'à 24 heures à l'avance.

Combien ça coûte ?

L'adhésion au dispositif dépend du nombre d'habitants de la collectivité :

- ▶ communes de moins de 10 000 habitants : 5 200 € la première année et 2 500 € les années suivantes ;
- ▶ communes de 10 000 à 50 000 habitants : 10 000 € la première année et 3 500 € les années suivantes ;
- ▶ communes de plus de 50 000 habitants : 15 000 € la première année et 5 000 € les années suivantes.

Ensuite, les coûts de mise en place sont les suivants :

- ▶ salaire d'1/2 équivalent temps plein durant le déploiement du dispositif ;
- ▶ une centaine de panneaux (commandés en 2019) : 10 000 €.

Quelle est la durée de mise en place ?

Entre 6 mois et 1 an en fonction des moyens humains déployés.

Et ça marche ?

À l'utilisation, il faut compter une dizaine de minutes d'attente lorsqu'un autostoppeur se rend à un point Rézo pouce. Le territoire compte une centaine d'inscrits mais projette de déployer le dispositif sur trois EPCI limitrophes.

Contact :

Vincent GAUTHIER, Communauté de communes de Pont Audemer / Val de Risle :
06 64 10 93 98 – vincent.gauthier@ccpavr.fr

Pour aller plus loin :

www.ville-pont-audemer.fr/vivre-ici/environnement-cadre-de-vie-transport/transport-2/rezo-pouce/
www.anbdd.fr/wp-content/uploads/2022/05/Rezo-Pouce.pdf

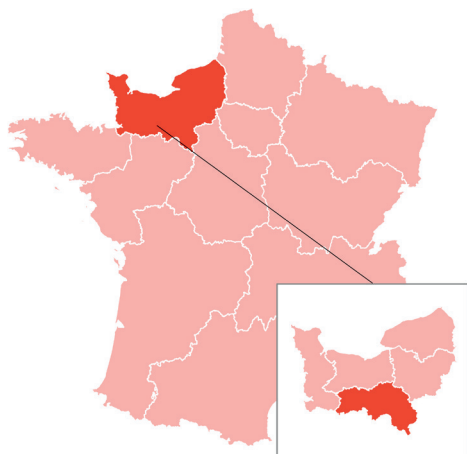
Objectif 1

Développer les nouveaux usages de la voiture pour la mobilité quotidienne

Action n°1C. Organiser l'autopartage

L'autopartage à Tinchebray-Bocage

Contexte territorial



Nombre d'habitants : **2 800**

Département : **Orne**



Qu'ont-ils fait ?

La commune de Tinchebray-Bocage a déployé un système d'autopartage de voitures électriques sur son territoire. Il totalise à ce jour 6 véhicules disposés sur 5 communes déléguées.

Comment ça marche ?

Pour pouvoir utiliser ce service, il suffit de se rendre sur internet, à la médiathèque de Tinchebray ou dans les mairies des communes déléguées. Les futurs usagers fournissent une copie de leur permis de conduire, leurs coordonnées bancaires et leur état civil. Ils obtiennent un identifiant et un code leur donnant accès au planning de réservation des voitures.

Pour réserver une voiture, le tarif est de 5 € la demi-journée et de 8 € la journée entière.

Une fois la réservation réalisée, l'utilisateur reçoit un code à rentrer dans le boîtier à clés permettant de délivrer la clé de la voiture.

Les véhicules sont proposés à la location 7 jours sur 7 et doivent être restitués chaque jour. Le nombre de réservations est limité à 3 par mois.

Combien ça coûte ?

Mise en place du service

- ▶ Flyers, affiches, flocage des véhicules : 1 800 € ;
- ▶ 3 bornes de recharge, boîtiers à clés, kit de géolocalisation sur chaque voiture, génie civil, surveillance sur les sites : 30 000€.

Achat des véhicules

- ▶ 4 Nissan Leaf : 93 800 €.

Dépenses de fonctionnement (données 2018)

- ▶ 137 €/mois/véhicule.

Financements mobilisés

- ▶ 50 250 € (Leader + Conseil départemental).

Et ça marche ?

En 2021, on comptait entre 50 et 70 utilisateurs différents par mois.

Contact :

Mairie de Tinchebray-Bocage : 02 33 66 60 13

Pour aller plus loin :

www.cerema.fr/system/files/production/2021-09/experience_autopartage_tinchebray_vv.pdf

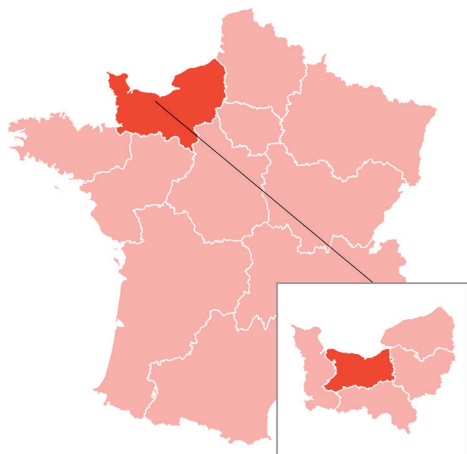
Action n°1D.

Développer une flotte de véhicules propres au sein de l'intercommunalité et des communes

Obligation légale

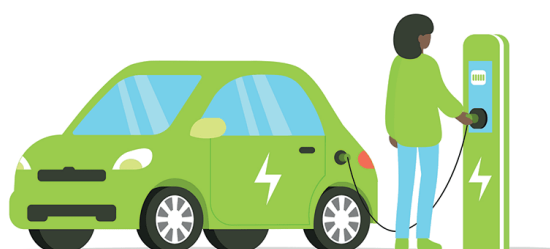
Les véhicules électriques de la Communauté de communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon

Contexte territorial



Nombre d'habitants : **25 690**

Département : **Calvados**



Source : Promotelec

De quoi s'agit-il ?

Cette action s'inscrit dans le cadre réglementaire de la Loi d'Orientations des Mobilités de 2019.

Selon l'ordonnance n° 2021-1490 du 17 novembre 2021 portant transposition de la directive (UE) 2019/1161 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019, les flottes de véhicules des collectivités territoriales devront se composer de :

- ▶ 30 % de véhicules à faibles émissions jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- ▶ 40 % du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 ;
- ▶ 70 % à compter du 1^{er} janvier 2030.

Qu'ont-ils fait ?

La Communauté de communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon remplace petit à petit son parc de véhicules thermiques par des véhicules électriques.

Sur 9 véhicules, 4 sont aujourd'hui électriques.

Combien ça coûte ?

La collectivité a acheté deux ZOE pour 8 490 € et 10 481,21 € et leurs batteries font l'objet d'un contrat de location de 60,36 € TTC et de 123,28 € TTC par mois.

Les deux autres véhicules électriques, une ZOE et une DACIA SPRING, ont été achetés pour 11 590 € et 18 239,76 € respectivement.

Contact :

Raphaël SESTIER, Communauté de communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon :

r.sestier@vallees-orne-odon.fr

Objectif 1

Développer les nouveaux usages de la voiture pour la mobilité quotidienne

Action n°1E.

Équiper le territoire en bornes de recharge électrique

Obligation légale

Le déploiement d'un réseau de bornes de recharges par le Syndicat Départemental d'Électrification du Calvados MobiSDEC

De quoi s'agit-il ?

Selon l'article L. 111-3-5 de la Loi d'Orientations des Mobilités, « les bâtiments non résidentiels comportant un parc de stationnement de plus de vingt emplacements disposent, au 1^{er} janvier 2025, d'au moins un point de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables situé sur un emplacement dont le dimensionnement permet l'accès aux personnes à mobilité réduite. »

De plus, l'article 118 de la Loi Climat et Résilience impose ceci : « [...] Les parcs de stationnement de plus de vingt emplacements gérés en délégation de service public, en régie ou via un marché public disposent d'au moins un point de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables [...] ».

Combien ça coûte ?

À titre indicatif, le coût d'une borne installée est estimé entre 3 000 et 6 000 €¹.

Et ça marche ?

État des lieux du Calvados :

En juin 2022, on comptabilisait 238 bornes MobiSDEC sur le territoire, c'est-à-dire une moyenne d'une borne tous les 15 km.

Depuis 2018, le nombre d'abonnés au service MobiSDEC n'a fait que croître, passant de 687 abonnés en 2018 à 2 919 abonnés en 2021².



Source : AUCAME

¹ Source : Electricien IRVE

² Source : SDEC Energie

OBJECTIF 2 :

Devenir un territoire périurbain de référence en matière de pratique cyclable

L'usage du vélo s'est fortement amoindri avec l'expansion de l'automobile. Le réseau routier développé du territoire peut constituer un frein à un retour à la pratique cyclable. Pourtant, il s'agit d'un mode de transport cumulant un certain nombre de bienfaits :

- ▶ respect de l'environnement ;
- ▶ en faveur à la santé physique et mentale ;
- ▶ assurant une autonomie des déplacements.

La proximité des Vallées de l'Orne et de l'Odon avec l'agglomération caennaise constitue une opportunité pour la pratique cyclable dans les déplacements du quotidien. Pour faire suite au schéma cyclable élaboré en 2018, cet objectif vise à réaliser et développer les tracés déterminés antérieurement. Il permettra notamment de faire en sorte que les pistes cyclables ainsi que les chemins ruraux respectent des conditions sécuritaires. Enfin, la sécurité des équipements est aussi de mise dans le but de permettre la sérénité du cycliste.

Objectif 2

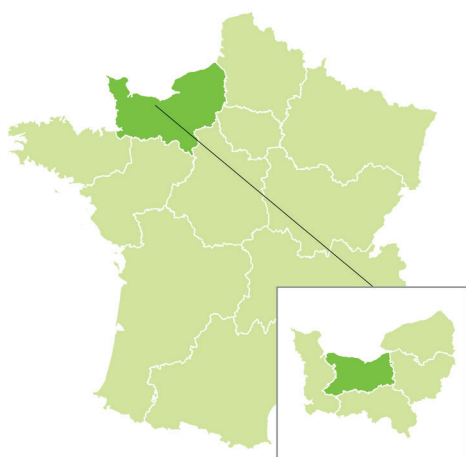
Devenir un territoire périurbain de référence en matière de pratique cyclable

Action n°2A.

Aménager des chaussées à voie centrale banalisée

Un CHAUCIDOU dans le Calvados

Contexte territorial



Nombre d'habitants : **694 905**

Département : **Calvados**



Source : CD14

Qu'ont-ils fait ?

Le Département du Calvados expérimente un aménagement destiné à favoriser la circulation des cyclistes, appelé chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) ou CHAUCIDOU, sur une portion de la Vélofrancette située sur la RD167 entre Pont-d'Ouilly et Le Mesnil-Villement.

Comment ça marche ?

Cela concerne les chaussées étroites sans marquage en axe : les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale à double-sens et les cyclistes, sur la partie de l'accotement appelée rive.

La largeur de la voie étant insuffisante pour permettre le croisement, les automobilistes doivent empiéter sur la rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant la présence de cyclistes ; en leur cédant la priorité, le cas échéant.

Combien ça coûte ?

Environ 2,60 € le mètre (traçage, stops, chevrons).

Au total : 4 910 €

Quelle est la durée de mise en place ?

L'étude d'opportunité et de faisabilité a été réalisée en juillet 2020. L'aménagement a été livré en novembre 2021 et a été réalisé en 2 jours.

Et ça marche ?

Le Département du Calvados a observé une diminution de la vitesse moyenne de 5 à 10 km/h bien que les excès de vitesse de 10 à 20 % soient toujours relevés.

Une enquête a montré que les cyclistes s'approprient facilement l'aménagement et portent un jugement positif quant à leur sécurisation.

Le Département a perçu quelques pistes d'amélioration, notamment le renforcement de la signalisation pédagogique à destination des automobilistes ainsi que l'entretien régulier de l'aménagement notamment son marquage et de ses abords.

Contact :

Antoine GUERIN, Département du Calvados :

antoine.GUERIN@calvados.fr

Pour aller plus loin :

www.calvados.fr/presse/amenagement-pour-les-cyclistes--le-departement-du-calvados-experimente

Objectif 2

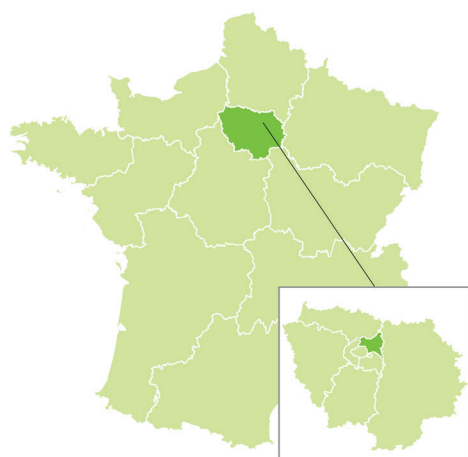
Devenir un territoire périurbain de référence en matière de pratique cyclable

Action n°2B.

Aménager des carrefours à la hollandaise

Le carrefour à la hollandaise de Pantin

Contexte territorial



Nombre d'habitants : **59 846**

Département : **Seine-Saint-Denis**



Qu'ont-ils fait ?

Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a aménagé un carrefour hollandais pour sécuriser la traversée des cyclistes.

Comment ça marche ?

L'objectif est de réduire les conflits entre automobilistes et cyclistes. Il s'agit de dévier la trajectoire du vélo sur la droite. L'aménagement d'un îlot en amande permet à l'automobiliste de contourner le cycliste pour arriver perpendiculairement et ainsi générer une meilleure co-visibilité.



Combien ça coûte ?

Un carrefour hollandais représente un investissement de 30 000 à 50 000 €.

Quelle est la durée de mise en place ?

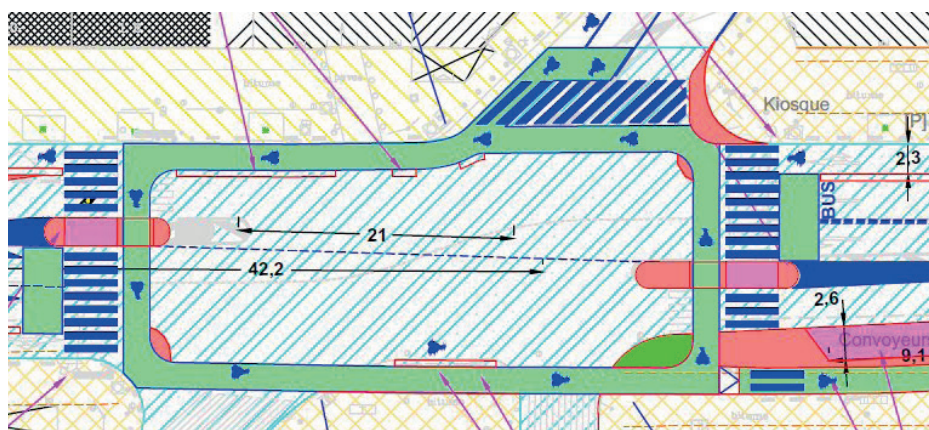
Environ 1 mois.

Contact :

Léon DUMAY, Département de Seine-Saint-Denis: ldumay@seinesaintdenis.fr

Pour aller plus loin :

<https://lemag.seinesaintdenis.fr/A-Pantin-le-Departement-continue-d-ouvrir-la-voie-d-une-circulation-partagee>



Source : CD Seine St-Denis

Objectif 2

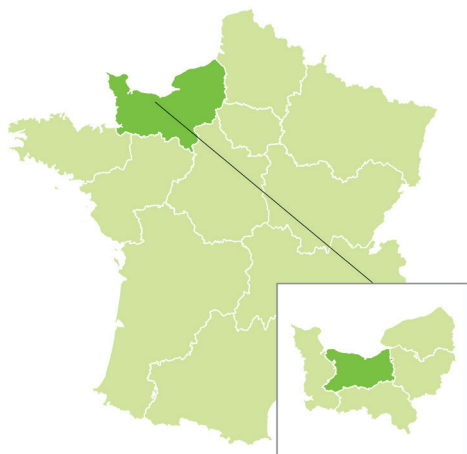
Devenir un territoire périurbain de référence en matière de pratique cyclable

Action n°2B-2.

Aménager des traversées départementales

La traversée sécurisée pour les cyclistes de la RD562 dans le Calvados

Contexte territorial



Nombre d'habitants : **694 905**

Département : **Calvados**



Qu'ont-ils fait ?

Le Département du Calvados a mis en place, dans le cadre de l'itinéraire de la Vélofrancette, une traversée cyclable sécurisée d'une départementale.

Comment ça marche ?

Au moment de la traversée de la départementale, le cycliste se trouve face à un stop cyclable. Une fois la voie réservée aux automobilistes dégagée, il peut s'engager et se retrouve dans un sas sécurisé avant de pouvoir traverser l'autre voie pour ensuite retrouver la piste cyclable.

Combien ça coûte ?

210 000 €

Quelle est la durée de mise en place ?

4 semaines

Contact :

Antoine GUERIN, Département du Calvados :
antoine.GUERIN@calvados.fr

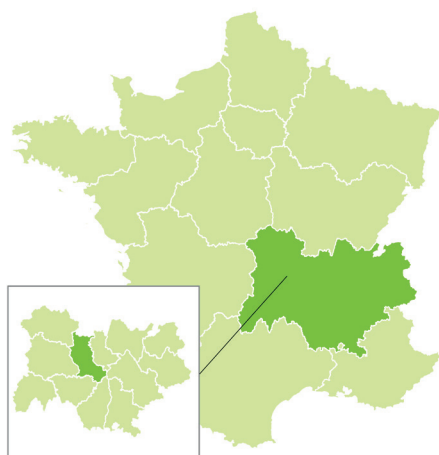
Pour aller plus loin :

<https://ffvelo.fr/wp-content/uploads/2013/10/tourne-gauche-droite-charte-cyclable.pdf>

Action n°2C. Apaiser les centres-bourgs

La requalification du centre-bourg de Saint-Genest-Malifaux

Contexte territorial



Nombre d'habitants : **2 936**

Département : **Loire**



Source : Bagnères-de-Bigorre

Qu'ont-ils fait ?

Le conseil municipal de la commune de Saint-Genest-Malifaux a mené avec le CEREMA une réflexion et un travail pour définir des orientations d'aménagement en vue de la rénovation du centre-bourg. L'objectif de cette étude était de répondre aux enjeux suivants :

- ▶ l'amélioration de la sécurité routière et du stationnement (zone bleue, zone 30, etc.) ;
- ▶ l'aménagement de cheminements piétonniers ;
- ▶ la requalification des espaces publics existants ou à créer prenant en compte l'altitude (déneigement, etc.) ;
- ▶ l'accessibilité des commerces (livraisons, etc.).

Concernant le travail mené quant à l'amélioration de la sécurité routière et du stationnement, la commune a créé une zone 30 ainsi qu'un stationnement en zone bleue sur 3 places du territoire dans une volonté de diminution de la vitesse au cœur du village.

L'expérience, qui donne satisfaction, sera poursuivie afin de répondre aux objectifs de sécurité routière (notamment meilleure sécurité des piétons) et de partage de l'espace public entre ses différents utilisateurs avec une meilleure rotation des véhicules à proximité des commerces et services.

Combien ça coûte ?

Au total, cette phase a coûté 700 000 €.

Le détail des coûts de ces aménagements n'étant pas disponible, voici quelques exemples :

Zone 30 : 128 €/m² à Champigny-sur-Marne

Zone de rencontre : 240 €/m² à Avignon

Quelle est la durée de mise en place ?

Les travaux ont débuté en février 2021 et se sont achevés au cours de l'été 2021.

Contact :

Mairie de Saint-Genest-Malifaux :
04 77 51 20 01 - mairie@st-genest-malifaux.fr

Pour aller plus loin :

<http://st-genest-malifaux.fr/pdf/proposition-amenagement-centre-bourg.pdf>

Objectif 2

Devenir un territoire périurbain de référence en matière de pratique cyclable

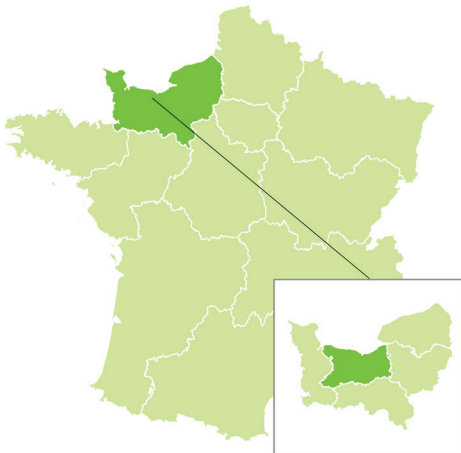
Action n°2D.

Faciliter le stationnement court des cycles

Les arceaux vélo du Pont du Coudray dans les Vallées de l'Orne et de l'Odon

Nombre d'habitants : **25 690**

Département : **Calvados**



Source : Twisto Caen

De quoi s'agit-il ?

Pour permettre le développement de la pratique cyclable, il est indispensable que l'utilisateur soit assuré de pouvoir disposer son vélo à proximité de son lieu de destination en toute sécurité. Lorsque l'utilisateur n'a besoin que de stationner pour une ou plusieurs heures, le déploiement d'arceaux vélos est approprié. Il existe quelques distinctions entre le stationnement courte durée et le stationnement moyenne durée :

Type de stationnement	Courte durée	Moyenne durée
Durée de stationnement	Moins d'une heure	Quelques heures
Lieux types	Petit commerce Service public	Centre commercial Centre sportif Centre de loisirs Centre culturel
Distance au lieu de destination	10 m. maxi	20 m. maxi
Couverture	Inutile	Appréciable

Combien ça coûte ?

Coût par arceau : entre 180 € et 300 €

Coût moyen par emplacement vélo : 120 €

Source :

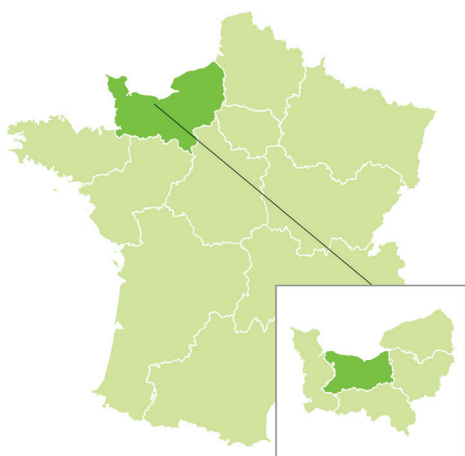
GUIDE Le coût des politiques vélo interactif, club des villes et territoires cyclables et marchables, novembre 2020.

Action n°2E.

Faciliter le stationnement long des cycles

Le box à vélos de Bourguébus

Contexte territorial



Nombre d'habitants : **2 445**

Département : **Calvados**



Qu'ont-ils fait ?

Pour permettre le développement de la pratique cyclable, il est indispensable que l'utilisateur soit assuré de pouvoir laisser son vélo à proximité de son lieu de destination en toute sécurité et ce, pour tout type de déplacement. Le type de stationnement doit être adapté à la durée d'immobilisation du cycle.

Le *guide du coût des politiques vélo* du club des villes et territoires cyclables et marchables précise la nécessité d'adapter ce stationnement :

Type de stationnement	Longue durée de jour	Longue durée de nuit
Durée de stationnement	Du matin au soir	Du soir au matin et les week-ends
Lieux types	Lieu d'études Lieu de travail Gare en périphérie	Immeuble d'habitation Gare centrale Aéroport
Distance au lieu de destination	30 m. maxi	50 m. maxi
Matériel d'ancrage des vélos	Arceau, appuie-vélo, arceau-étrier	Arceau, appuie-vélo, arceau-étrier
Couverture	Indispensable	Indispensable

La commune de Bourguébus a installé, à proximité d'un arrêt de bus, un box à vélos permettant d'accueillir plus d'une vingtaine de vélos.

Comment ça marche ?

Les individus souhaitant utiliser le box à vélos doivent se rendre à la mairie de Bourguébus pour signer une charte indiquant les modalités d'accès, la durée de validité du code, le numéro à contacter en cas de problème et l'engagement du demandeur à ne pas diffuser le code à toute autre personne.

Une fois la charte signée, l'utilisateur dispose d'un code qui lui permet d'exploiter le box à vélos.

Combien ça coûte ?

Le prix d'un box à vélo semblable à celui-ci est estimé entre 15 000 et 20 000 €.

Et ça marche ?

La fréquentation du box est de 1 à 2 vélos par jour pour plus d'une vingtaine de places proposées. Le choix d'implantation du box vélo semble remis en question.

Contact :

Mairie de Bourguébus : 02 31 23 10 08

Pour aller plus loin :

GUIDE Le coût des politiques vélo interactif, club des villes et territoires cyclables et marchables, novembre 2020.

Objectif 2

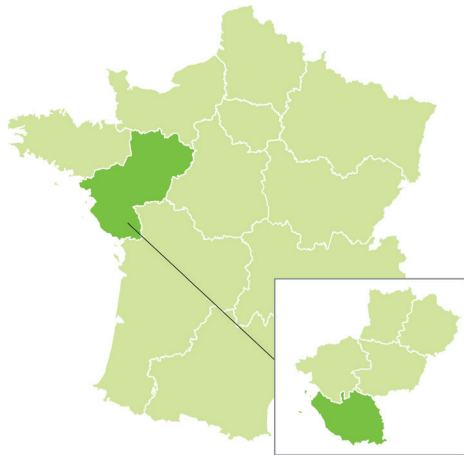
Devenir un territoire périurbain de référence en matière de pratique cyclable

Action n°2F.

Renforcer la signalétique vélo

La signalétique vélo de l'île de Noirmoutier

Contexte territorial



Nombre d'habitants : **9 226**

Département : **Vendée**



Source : cdc Noirmoutier

Qu'ont-ils fait ?

L'île de Noirmoutier possède un réseau cyclable dense et particulièrement bien entretenu. L'intercommunalité s'est ainsi penchée sur l'amélioration et l'harmonisation de la signalétique des modes doux pour permettre aux usagers, habitants et touristes, d'utiliser les modes actifs dans leurs déplacements de manière plus confortable et en toute sécurité.

Ce sont donc 276 panneaux qui ont été installés sur les pistes cyclables de l'île.

Comment ça marche ?

Il existe deux types de panneaux, les panneaux « Règles de bonnes conduites » ainsi que les panneaux directionnels indiquant le nombre de kilomètres restants.

Combien ça coûte ?

Le coût de l'opération s'élève à 82 795 € HT.

Contact :

Communauté de communes de l'île de Noirmoutier :
02 51 35 89 89

Pour aller plus loin :

www.cdc-iledenoirmoutier.com/renforcement-de-la-signalétique-des-itinéraires-cyclables

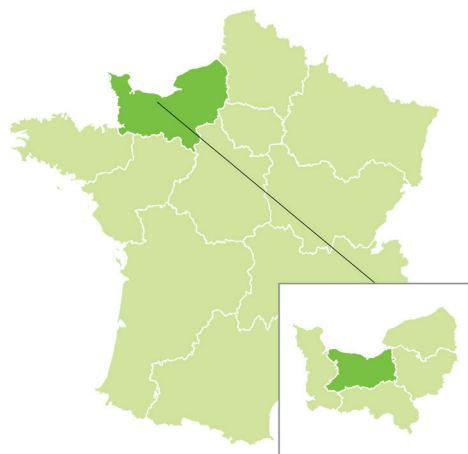


Action n°2G.

Accompagner les porteurs de services vélos itinérants sur le territoire

L'entreprise « O Coup 2 Pompe » sur les Vallées de l'Orne et de l'Odon

Contexte territorial



Nombre d'habitants : **25 690**

Département : **Calvados**



Source : Ouest-France

Qu'ont-ils fait ?

Les Vallées de l'Orne et de l'Odon ont accueilli sur 6 communes du territoire la société *O Coup 2 Pompe*. L'entreprise propose des ateliers de réparation de vélos itinérants et s'est rendue dans la collectivité chaque semaine sur une période donnée. L'intercommunalité a attribué un budget permettant de prendre en charge tout ou partie des réparations.

Comment ça marche ?

Pour bénéficier de l'aide, un rendez-vous doit être pris par le biais des lieux de permanences ou du site internet de l'Intercom. Le diagnostic et le devis gratuit sont établis par le réparateur.

Par la suite les réparations sont effectuées et la collectivité participe à la facture à hauteur de 50 € pour les opérations éligibles notamment la remise en sécurité du vélo.

Au-delà de 50 € de réparation nécessaire, le reste est à la charge de l'individu. La participation intercommunale est déduite de la facture.

Combien ça coûte ?

En 2022, l'intercommunalité a versé un total de 4 978 €.

Quelle est la durée de mise en place ?

Initialement, le dispositif était envisagé de mars à octobre 2022.

Et ça marche ?

En 2022, 112 aides ont été octroyées. L'aide a d'ailleurs été consommée en 12 semaines en raison du nombre de réservations de crédits atteint.

Contact :

Communauté de communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon :

contact@vallees-orne-odon.fr - 02 31 73 11 98

Entreprise O coup 2 pompe :

ocoup2pompe@outlook.fr – 06 64 45 70 05

Pour aller plus loin :

www.ouest-france.fr/normandie/fontaine-etoupe-four-14790/pres-de-caen-o-coup-de-pompe-atelier-itinerant-de-reparation-de-velos-aa88fb82-2918-11ed-bc40-b9c09e519a16

Objectif 2

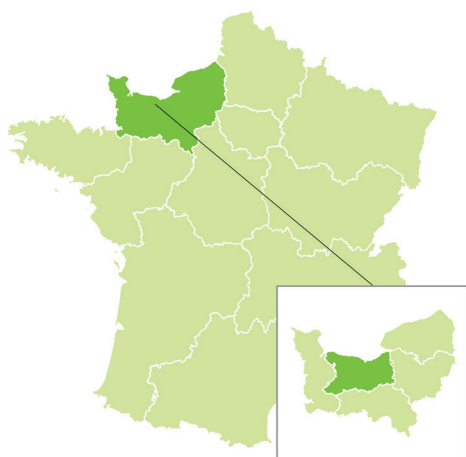
Devenir un territoire périurbain de référence en matière de pratique cyclable

Action n°2H.

Installer des stations de réparation vélo en libre-service

La borne de réparation vélo libre-service au Centre Juno Beach de Courseulles-sur-mer

Contexte territorial



Nombre d'habitants : **4 215**

Département : **Calvados**



Qu'ont-ils fait ?

En 2019, le Centre Juno Beach a réalisé son bilan d'émissions de gaz à effet de serre tirant le constat que 80 % de ses émissions totales étaient dus au transport des visiteurs. En s'engageant dans un plan de développement durable, le centre a déployé des actions visant à la réduction de ses émissions.

Une réflexion globale a été menée, aboutissant à l'aménagement de plusieurs équipements facilitant la pratique cyclable. Parmi eux, l'installation d'une borne de réparation.

Comment ça marche ?

La borne de réparation est disponible en libre-service.

Combien ça coûte ?

2 500 €

Quelle est la durée de mise en place ?

Pour que tous les équipements soient mis en place, il faut compter environ 2 à 3 mois.

Contact :

Centre Juno Beach : contact@junobeauch.org
02 31 37 32 17

Pour aller plus loin :

www.junobeach.org/fr/laccueil-velo/

Borne de réparation :

<https://clever-series.com/produits/clever-ifix/>

OBJECTIF 3 :

Expérimenter des initiatives innovantes de mobilités

Les innovations de mobilité étayées ci-après proposent des réponses à un certain nombre d'enjeux déterminés dans le cadre de la phase de diagnostic du schéma des mobilités.

L'objectif premier vise à réduire l'usage individuel de la voiture tout en développant le rayonnement des pôles du territoire et l'accessibilité à la métropole caennaise.

Par ailleurs, il propose des solutions de mobilité aux individus en incapacité d'utiliser et de posséder une voiture et ainsi anticipe la vulnérabilité énergétique.

Le schéma des mobilités interroge également les questions de maillage cyclable du territoire et d'accompagnement au changement des comportements des habitants.

Objectif 3

Expérimenter des initiatives innovantes de mobilités

Action n°3A.

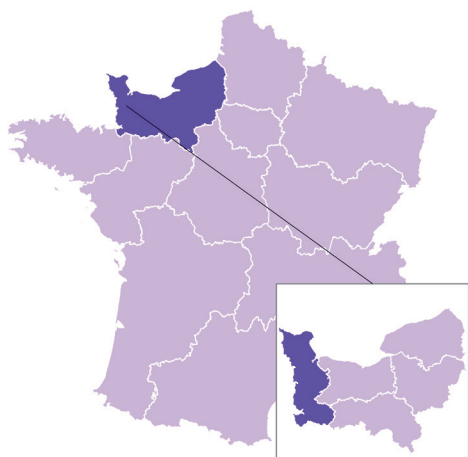
Expérimenter une navette express

Les navettes de la Communauté d'agglomération du Cotentin

Nombre d'habitants : 178 600

Département : Manche

Contexte territorial



Qu'ont-ils fait ?

L'agglomération du Cotentin a développé son offre de transport avec le service « Cap à la demande ». Un système de rabattement vers les lignes régulières de bus du réseau de la collectivité Cap Cotentin ainsi que des trajets de proximité ont été créés. Pour les personnes à mobilité réduite, les trajets sont assurés d'adresse à adresse.

Comment ça marche ?

« Cap à la demande » fonctionne du lundi au samedi de 7h à 19h. Le territoire totalise 513 points d'arrêt et toutes les communes disposent d'au moins un arrêt. Le titre de transport Cap Cotentin permet d'accéder à ce service, au prix d'1 € pour une heure. Pour pouvoir l'utiliser, la réservation peut se faire par téléphone, à partir du site internet ou encore depuis l'application mobile. Le trajet peut être annulé jusqu'à une heure avant le départ prévu.

Combien ça coûte ?

- ▶ achat de 7 véhicules (minibus 9 places) : 118 031 € HT ;
- ▶ location de 6 véhicules adaptés PMR : 112 104€ HT/an ;
- ▶ matérialisation définitive des points d'arrêt (fourniture et pose de la signalétique verticale) : 188 700€ HT ;
- ▶ charges de fonctionnement : 1 161 655 € HT/an ;
- ▶ accueil téléphonique : 89 881 €/an.

Les coûts liés à la partie numérique et communication sont également à considérer.

Quelle est la durée de mise en place ?

Une expérimentation a, dans un premier temps, été réalisée sur trois communes en 2019. Face au succès du dispositif, il a été étendu à toute la première couronne cherbourgeoise (trois secteurs) et pérennisé au sein du nouveau réseau unique de mobilité Cap Cotentin, lancé en septembre 2021.

Le déploiement du service à l'échelle intercommunale date du 1^{er} juillet 2022.

Et ça marche ?

Entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 novembre 2022, le service Cap à la demande a comptabilisé 16 700 voyages, dont près de 10 000 dans les nouveaux secteurs.

Contact :

Gabrielle BARRE, Communauté d'agglomération du Cotentin : gabrielle.barre@lecotentin.fr

Pour aller plus loin :

<https://www.capcotentin.fr/>

<https://www.ouest-france.fr/normandie/quettehou-50630/l-agglo-du-cotentin-propose-du-transport-a-la-demande-dans-le-val-de-saire-5701aa5c-ebd0-11ec-a93e-0bcda754f681>

Action n°3B.

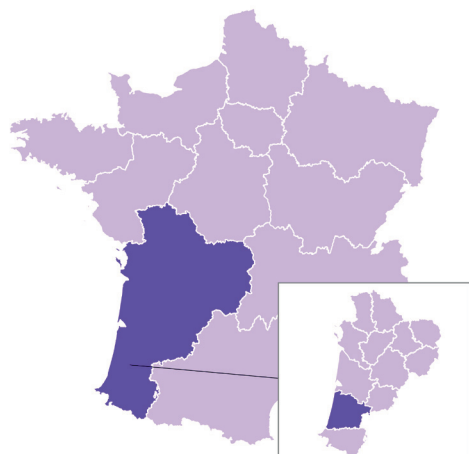
Aménager un pôle d'échanges (1/2)

Le pôle d'échanges multimodal de la gare de Dax

Contexte territorial

Nombre d'habitants : **55 657**

Département : **Landes**



Qu'ont-ils fait ?

La Communauté d'agglomération du Grand Dax a misé sur le report modal en aménageant un Pôle d'Echanges Multimodal à partir de la gare de Dax. Le PEM intègre :

- ▶ un parking de 300 places ;
- ▶ deux pistes cyclables pour accéder plus facilement à la gare à vélo ;
- ▶ une voie spécifique pour les bus, deux dépose-minute pour les voitures et une station de taxis ;
- ▶ le réaménagement du parvis de la gare piétonnière, plus qualitatif et plus confortable avec fontaines et ombrières, révélant l'identité romaine et thermale de la ville de Dax ;
- ▶ la création d'un parc urbain végétalisé.

Contact :

Communauté d'agglomération du Grand Dax :
05 58 56 39 40

Pour aller plus loin :

www.villesetpaysages.fr/projects/dax-pem

Combien ça coûte ?

6,9M €

Quelle est la durée de mise en place ?

2 ans

Objectif 3

Expérimenter des initiatives innovantes de mobilités

Action n°3B.

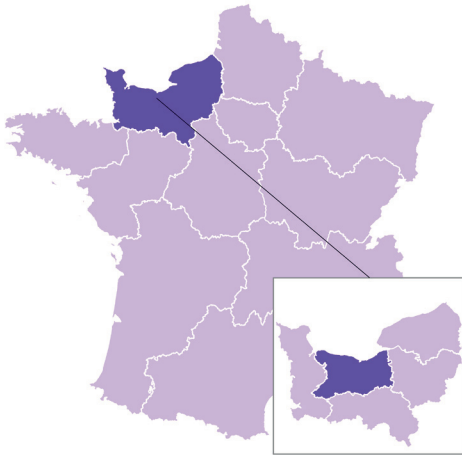
Aménager un pôle d'échanges (2/2)

Le projet de pôle d'échange multimodal de la Communauté de communes de Cœur de Nacre

Contexte territorial

Nombre d'habitants : **23 726**

Département : **Calvados**



Source : cdc Cœur de Nacre

Qu'ont-ils fait ?

La Communauté de communes Cœur de Nacre a engagé l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal au rond-point du Nouveau Monde, à l'intersection de la RD7 et de la RD404. Il s'agit d'un endroit stratégique puisque le lieu défini se situe à la croisée des principaux flux (majoritairement des migrations pendulaires) des habitants de l'intercommunalité vers Caen.

Le projet se dessine en deux temps. Le premier concerne la création du PEM en lui-même et le deuxième, celle d'une montée en charge avec un potentiel agrandissement en fonction de la fréquentation du lieu.

Estimation des services de mobilité sur le PEM :

	2024	2034
Parking-relais (voitures)	53 places	111 places
Parking-relais (deux-roues motorisés)	4 places	11 places
Espace de dépose / reprise	2 places	4 places
Aire de covoiturage	53 places	111 places
Aire de dépose / reprise de covoiturage	2 places	4 places
Transports collectifs	4 postes à quai	5 postes à quai
Stationnement vélo	28 places	64 places

Le PEM intégrerait des services autres tels que deux emplacements pour des services itinérants, une consigne à colis ainsi que du mobilier urbain.

Combien ça coûte ?

900 000 € (hors foncier) dont une partie financée par le Ministère de la Transition écologique et Cohésion des territoires puisque la collectivité avait été retenue pour l'appel à projet « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux ».

Quelle est la durée de mise en place ?

La mise en place se dessine en deux étapes. La première se constitue des études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre. La deuxième concerne les travaux qui débuteront au deuxième semestre 2024. La collectivité dispose de 4 ans pour la réalisation de ce projet.

Contact :

Nathalie HEURTEVENT, Communauté de communes de Cœur de Nacre : 02 31 97 76 65

Action n°3C.

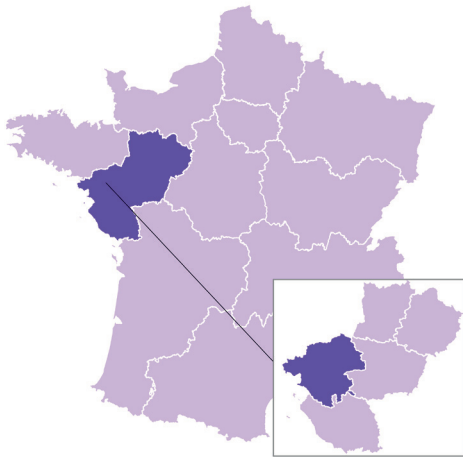
Implanter une maison des mobilités sur le territoire (1/2)

Objectif 3

Expérimenter des initiatives innovantes de mobilités

La maison des mobilités de la Communauté de communes de Chateaubriant-Derval

Contexte territorial



Nombre d'habitants : **44 419**

Département : **Loire Atlantique**



Qu'ont-ils fait ?

À l'issue de son Plan Global de Déplacements, la Communauté de communes de Chateaubriant-Derval a insisté sur l'importance de porter l'information aux habitants en matière de mobilité. En lien avec le réseau Frances Services, la collectivité a ouvert une maison de la mobilité sur son territoire, permettant d'offrir aux citoyens un point d'informations en matière de mobilité et un point de vente. Cet espace se situe dans les locaux de la SNCF.

Comment ça marche ?

Les habitants ont ainsi la possibilité de se renseigner et de pouvoir réserver une des mobilités proposées :

- ▶ Transports collectifs : lignes ferroviaires, lignes régulières d'autocars, transport à la demande ;
- ▶ Mobilités actives : vélo, vélo à assistance électrique ;
- ▶ Automobiles partagées : covoiturage, autopartage, autostop organisé.

Par ailleurs, les 26 mairies de l'EPCI sont qualifiées pour informer les habitants.

Combien ça coûte ?

- ▶ Frais de personnel : 56 860 € ;
- ▶ location machine de vente : 7 780 € ;
- ▶ redevance occupation gare : 3 360 €.

L'union européenne a financé le projet à 62 %, la Région des Pays de la Loire à 18 % et la collectivité a eu un reste à charge de 20 %.

Et ça marche ?

Pour l'année 2022, la maison de la mobilité comptabilise 11 152 visiteurs renseignés, soit 29 % de plus qu'en 2021.

En 2022, 10 435 billets SNCF ont été vendus, soit 40 % de plus qu'en 2021.

Quant au transport à la demande, le nombre de réservations a progressé de 66 % entre 2021 et 2022.

Contact :

Maison des mobilités de Chateaubriant-Derval :
02 40 28 79 60
maison.mobilite@cc-chateaubriant-derval.fr

Pour aller plus loin :

www.cc-chateaubriant-derval.fr/espace-services/vie-pratique/mobilite/maison-de-la-mobilite/

Objectif 3

Expérimenter des initiatives innovantes de mobilités

Action n°3C.

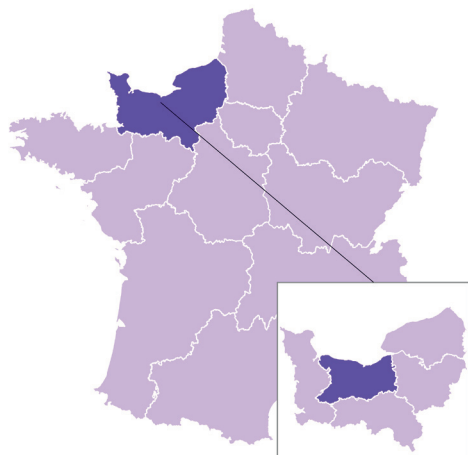
Implanter une maison des mobilités sur le territoire (2/2)

Le projet de maison des mobilités de la Communauté de communes du Pays de Falaise

Contexte territorial

Nombre d'habitants : 27 724

Département : Calvados



Source : cdc Pays de Falaise

Qu'ont-ils fait ?

À l'issue du Conseil communautaire du Pays de Falaise du 17 novembre 2022, les élus de la collectivité ont voté en faveur de la création d'une maison des mobilités. Celle-ci aura pour mission de centraliser un guichet unique pour les mobilités et de proposer un site internet dédié. Le projet a l'ambition de proposer à la location des transports bas en carbone, comme les vélos cargos, les vélos à assistance électrique ou encore les scooters et les trottinettes électriques.

Pour que le projet puisse se réaliser, la collectivité reste en veille des financements possibles.

Comment ça marche ?

Un local existe déjà et accueille l'atelier vélo de Falaise : Bee-cycle. Le projet aspire à restaurer et rénover le local existant pour qu'il devienne la maison des mobilités physiques. L'idée est que l'atelier s'empare de l'offre de mobilité de la collectivité sous couvert d'une prestation de service. L'atelier deviendrait ainsi guichet d'accueil pour expliquer ce qui existe sur le territoire en matière de mobilités (autopartage...). Une réflexion est en cours sur la réparation ou encore l'échange de vélo au-delà de la location.

Combien ça coûte ?

Les travaux de rénovation du local pour la maison des mobilités : 15 000 €

L'ensemble du projet a été chiffré à 150 000 € :

- ▶ une partie véhicules bas carbone : 20 000 € ;
- ▶ service maison des mobilités - 1 ETP : 75 000 € ;
- ▶ service de covoiturage et d'autostop organisé : 20 000 € ;
- ▶ véhicules en autopartage (service déjà existant sur la collectivité) ;
- ▶ prestation du garage solidaire (maintenance des véhicules d'autopartage) : 5 000 € ;
- ▶ création du site : 5 000 € ;
- ▶ charges connexes : 25 000 €.

Quelle est la durée de mise en place ?

La collectivité ambitionne que la maison des mobilités soit créée sur la période 2023-2026.

Contact :

Aurèle TESSON, Communauté de communes du Pays de Falaise : atesson@paysdefalaise.fr

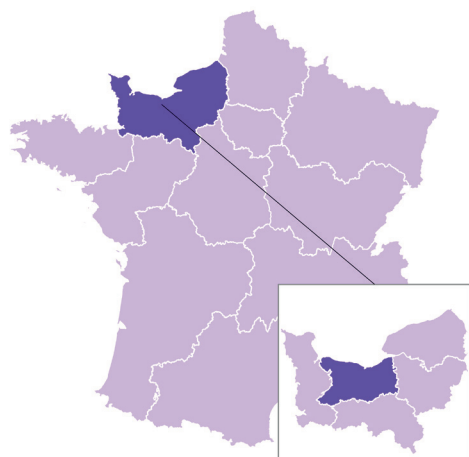
Action n°3D. Inciter au télétravail

Objectif 3

Expérimenter des initiatives innovantes de mobilités

Le Tiers-lieu « Au charbon » à Courseulles-sur-mer

Contexte territorial



Nombre d'habitants : **4 215**

Département : **Calvados**



Source : Courseulles-sur-mer

Qu'ont-ils fait ?

Le Tiers-lieu « Au charbon » a été imaginé et conçu par deux particuliers. Une fois les murs achetés, ils ont travaillé à obtenir la labellisation « Tiers-lieu ». Aujourd'hui, il s'agit d'un espace réunissant des créateurs, des ateliers, des bureaux, des espaces de travail partagés et des salles de réunion. De plus, un espace d'exposition est renouvelé tous les mois.

Comment ça marche ?

S'il s'agit d'un visiteur, l'entrée est gratuite. Pour les co-workers, le tarif est de :

- ▶ 10 € par demi-journée ;
- ▶ 17 € à la journée complète ;
- ▶ 60 € à la semaine.

Combien ça coûte ?

S'agissant d'une initiative privée, le coût d'un projet comme celui-ci dépend d'un grand nombre de modalités.

Quelle est la durée de mise en place ?

« Au charbon » a été opérationnel très rapidement, les gérants ont choisi de s'ancrer dans un modèle évolutif. Ainsi, le co-working a été disponible très rapidement après l'achat du lieu. Les activités supplémentaires se sont ajoutées progressivement.

Et ça marche ?

Aujourd'hui, l'activité du Tiers-lieu est la suivante :

- ▶ une quinzaine de personnes travaillent annuellement dans le Tiers-lieu ;
- ▶ une classe d'écoparc vient 3 jours par semaine ;
- ▶ 5 co-workers permanents toute l'année ;
- ▶ une fréquentation du co-working en hausse le week-end et durant la saison ;
- ▶ au total, une cinquantaine de personnes par semaine.

Contact :

Tiers-lieu « Au Charbon » : 02 31 77 06 69

Pour aller plus loin :

<https://www.linkedin.com/company/aucharbonnormandie/?originalSubdomain=fr>

Objectif 3

Expérimenter des initiatives innovantes de mobilités

Action n°3E.

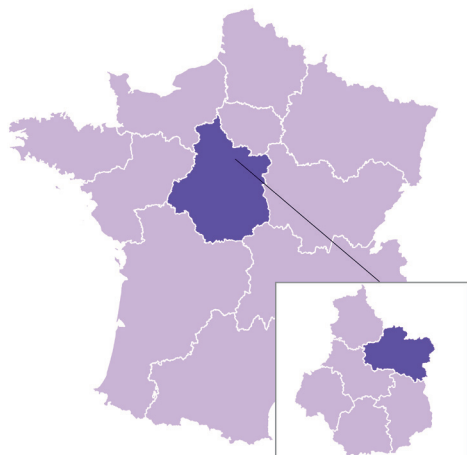
Faciliter l'implantation de services itinérants

Le bus France Service du Département du Loiret et de la Communauté de communes des Loges

Contexte territorial

Nombre d'habitants (Cdc) : **42 635**

Département : **Loiret**



Qu'ont-ils fait ?

Le Conseil départemental portait à l'origine une Maison des services au public sur son territoire. La fréquentation était considérée comme relativement faible. La crise COVID et le territoire plutôt rural ont conduit à développer un bus France services qui sillonne la majorité des communes du territoire. Ainsi, les habitants ont une solution d'accompagnement dans leurs démarches administratives avec la CAF, la CPAM, la CARSAT, la Maison de Justice et du Droit, l'ADIL-FAIRE, Pôle Emploi, l'ANTS, la MSA et les Finances Publiques.

Comment ça marche ?

Deux agents du Conseil départemental aident à réaliser les démarches administratives et/ou à aller sur Internet effectuer ces démarches. Ils accueillent, écoutent, orientent et aident les usagers. Par ailleurs, ils peuvent également mettre les usagers en lien avec un opérateur de service public. Le bus dispose d'un PC et d'une tablette connectés, d'une imprimante et d'un téléphone.

Combien ça coûte ?

- ▶ recrutement de deux agents au Département ;
- ▶ 122 000 € pour le bus France services (Département, Etat et Banque des territoires) ;
- ▶ 80 000 € pour le fonctionnement annuel.

Et ça marche ?

- ▶ Entre avril et mai 2022 : la fréquentation était de 12/13 personnes par jour (période de déclaration d'impôts) ;
- ▶ entre octobre et décembre 2022 : 8/9 personnes par jour ;
- ▶ aujourd'hui : entre 10 et 12 personnes par jour.

La fréquentation est très satisfaisante puisque les attendus des bus France services sont de 16 personnes par jour sans prendre en compte la dominance rurale.

Contact :

Bus France Service du département du Loiret :
06 71 67 81 15 - franceservicesloiretlesloges@loiret.fr

Pour aller plus loin :

<https://www.loiret.fr/actualite/le-bus-france-services-la-ligne-vers-les-demarches-administratives>

Action n°3F.

Instaurer une tarification bas carbone

Objectif 3

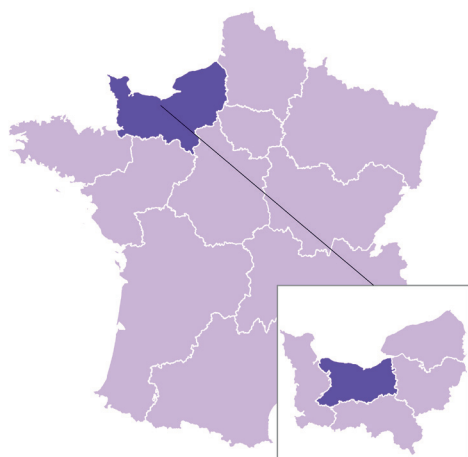
Expérimenter des initiatives innovantes de mobilités

Le tarif « bas carbone » du Centre Juno Beach à Courseulles-sur-mer

Contexte territorial

Nombre d'habitants : **4 215**

Département : **Calvados**



Source : Centre Juno Beach

Qu'ont-ils fait ?

En 2019, le Centre Juno Beach a réalisé son bilan d'émissions de gaz à effet de serre tirant le constat que 80 % de ses émissions totales étaient dus au transport des visiteurs. En s'engageant dans un plan de développement durable, le Centre a déployé des actions visant à la réduction de ses émissions.

De ce fait, un tarif bas carbone a été mis en place pour les visiteurs venus en train, en bus ou à vélo. Le Centre a également aménagé un espace vélo avec : un abri vélo d'une capacité de 16 places, 6 bornes de recharge de vélo électrique, 2 places pour les vélos cargos, 2 boxes vélo, des casiers fermés et une borne de réparation (fiche action n° 2H). Le Centre Juno Beach est à présent labélisé « Accueil Vélo ».

Comment ça marche ?

Le tarif bas carbone est appliqué sur présentation d'un billet de train SNCF à destination d'une gare normande, d'un titre de transport NOMAD CAR 14, d'une photo prise le jour de la visite avec son vélo devant le parking à vélos du Centre Juno Beach.

Concernant les équipements vélo, ils sont disponibles en libre-service, pour tous.

Combien ça coûte ?

- ▶ abri vélo couvert : 10 800 € ;
- ▶ bornes de recharge de vélo électrique : 4 100 € ;
- ▶ boxes vélo : 4 200 € ;
- ▶ casiers fermés : 2 500 € ;
- ▶ borne de réparation : 2 500 €.

Le tarif bas carbone est le plus avantageux, il peut aller jusqu'à 33 % de réduction. En 2022, les tarifs étaient les suivants :

	TARIFS ADULTES	TARIFS REDUITS	TARIFS « BAS CARBONE »
Centre	7,50 €	6 €	5 €
Parc	6 €	5 €	4 €
Centre + parc	12 €	10 €	8 €
Centre - Famille	23 €		18 €
Centre + parc - Famille	35 €		28 €

Quelle est la durée de mise en place ?

La mise en place des équipements a pris environ 2 à 3 mois.

Et ça marche ?

La première année de la mise en place du tarif bas carbone, seules étaient prises en compte les justifications par billet de train SNCF. Le centre a comptabilisé 150 entrées sous ce tarif.

L'année passée, le tarif bas carbone a été étendu aux visiteurs ayant pris le vélo ou le bus et a totalisé presque 1 000 entrées.

Contact :

Centre Juno Beach :
contact@junobeach.org - 02 31 37 32 17

Pour aller plus loin :

<https://www.junobeach.org/fr/laccueil-velo/>

OBJECTIF 4 :

Promouvoir et sensibiliser à l'usage des offres de mobilités existantes

Le territoire est doté d'une offre de transports en commun, notamment de services à la demande qui, pour diverses raisons, est peu utilisée par ses habitants. Également, ses itinéraires cyclables ne cessent de se développer.

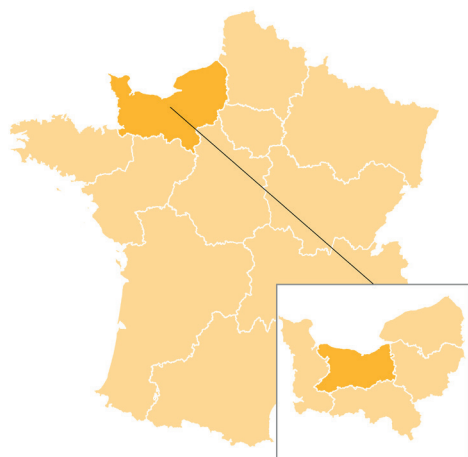
En élaborant une communication efficace sur les itinéraires possibles avec chaque mode, la collectivité développerait l'accompagnement de ses habitants au changement de pratique. De même, cela permettrait aussi de lutter contre l'isolement des populations qui ne sont pas ou plus motorisées. Un usage renforcé des transports en commun et des modes actifs participerait à la réduction de l'usage de la voiture et de la vulnérabilité énergétique.

Par ailleurs, cet objectif a pour but d'initier dès le plus jeune âge aux modes actifs ou collectifs permettant ainsi un effet boomerang vers les générations antérieures.

Action n°4A. Sensibiliser les jeunes à l'écomobilité

Le programme Moby (Eco CO2) à Caen et Mondeville

Contexte territorial



Nombre d'habitants : **107 229 (Caen) / 9 973 (Mondeville)**

Département : **Calvados**



Source : Moby Eco CO₂

Qu'ont-ils fait ?

Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Vallée de l'Orne ainsi que les communes de Caen et de Mondeville ont sollicité Eco CO2 pour mettre en place un Plan de Déplacement Établissement Scolaire en concertation avec toutes les parties prenantes et sensibiliser les élèves à l'écomobilité scolaire dans 4 écoles caennaises et 2 écoles mondevillaises.

Combien ça coûte ?

Du point de vue des marchés publics, il s'agit d'une procédure négociée sans publicité, ni mise en concurrence.

En effet, Eco CO2 est l'unique opérateur susceptible de répondre et de fixer le coût (protection de droits d'exclusivité en raison de la labélisation du programme par le Ministère).

Quelle est la durée de mise en place ?

L'engagement au programme s'étend sur deux années au cours desquelles les actions suivantes sont programmées :

1. demande formulée de la part de la collectivité ;
2. présentation à l'école ainsi qu'à la direction de l'école ;
3. échanges avec les parents d'élèves pour les écoles ;

4. mise en place d'un événement de lancement.
5. administration de questionnaires et en parallèle, réalisation d'un diagnostic en marchant ;
6. rédaction du rapport ;
7. présentation à la collectivité et aux élus ;
8. présentation et échanges sur les préconisations avec les enseignants, personnels d'établissements et parents d'élèves.

Et ça marche ?

Pour que le PDES soit qualitatif, il est nécessaire que les parents d'élèves et les enseignants soient impliqués. Il faut notamment être vigilant quant aux horaires de réunion afin de pouvoir toucher un plus grand nombre de personnes.

Contact :

CPIE Vallée de l'Orne : 02 31 30 43 27

Pour aller plus loin :

<https://www.moby-ecomobilite.fr/programme/>

Objectif 4

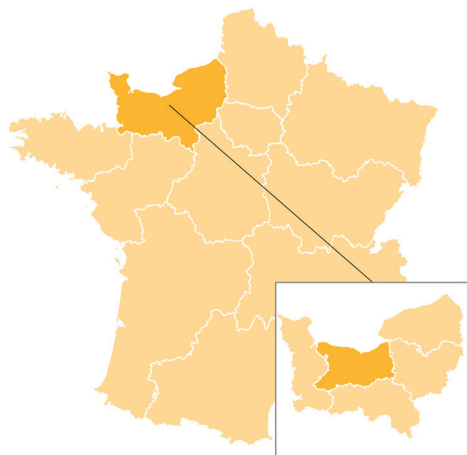
Promouvoir et sensibiliser à l'usage des offres de mobilités existantes

Action n°4B.

Proposer une aide financière à l'achat d'un vélo, d'un VAE ou encore d'un vélo particulier

L'aide à l'achat de vélos de la Communauté de communes de Cœur de Nacre

Contexte territorial



Nombre d'habitants : **23 726**

Département : **Calvados**



Photo : AUCAME

Qu'ont-ils fait ?

La collectivité de Cœur de Nacre a mis en place une aide pour l'achat d'un vélo adulte à assistance électrique, neuf ou d'occasion, auprès d'un professionnel.

Elle est limitée à l'acquisition d'un seul vélo par foyer fiscal au cours de la même année.

L'aide est limitée à 10 % du coût du vélo TTC,

- ▶ plafonnée à 200 € pour un Revenu Fiscal de Référence (RFR) < 15 000 € par part ;
- ▶ plafonnée à 100 € pour un RFR entre 15 000 et 30 000 € par part ;
- ▶ plafonnée à 50 € pour un RFR > 30 000 € par part.

Combien ça coûte ?

Le budget alloué pour l'année 2023 est de 16 000 €.

Et ça marche ?

En 2022, le budget alloué initialement était de 10 000 €. Au vu du grand nombre de demandes, le bureau communautaire de septembre 2022 a ajouté 2 000 € au budget.

Au total, 100 dossiers ont été instruits. Les autres dossiers ont été mis en attente pour 2023.

Contact :

Nathalie HEURTEVENT, communauté de communes de Cœur de Nacre : 02 31 97 76 65

Pour aller plus loin :

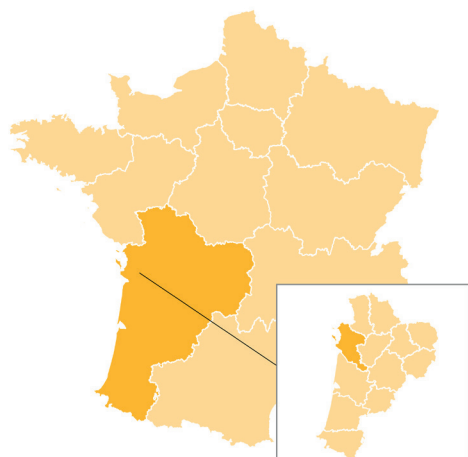
www.coeurdenacre.fr/vae_aide_a_l_acquisition.html

Action n°4C.

Animer des évènements en faveur des mobilités durables

La fête de la voie verte de l'office du tourisme de Haute-Saintonge

Contexte territorial



Nombre d'habitants : **68 248**

Département : **Charente-Maritime**



Qu'ont-ils fait ?

L'office du tourisme de Haute-Saintonge a mis en place une fête de la voie verte.

Des randonnées pédestres, balades en poney, escalade dans les arbres, ateliers cirque, carrousel, écoche-nille, jeux d'adresse en bois, maquillage, jeu de piste, escape game D'Artagnan, spectacles pour toute la famille... se déploient sur 3 kilomètres de voie verte. Le temps du midi est consacré à un verre de l'amitié et des assiettes du terroir en vente et à déguster.

Quelle est la durée de mise en place ?

L'évènement nécessite une semaine d'organisation. Les premiers devis et premières sollicitations sont faits en novembre/décembre pour un évènement réalisé en septembre.

Et ça marche ?

Au total, l'évènement accueille entre 2 000 et 3 000 personnes.

Contact :

Office du tourisme de Haute-Saintonge :
service-rando@haute-saintonge.org

Pour aller plus loin :

www.af3v.org/agenda/charente-maritime-fete-de-la-voie-verte-de-haute-saintonge/



Réalisation & mise en page : AUCAME 2023
Illustrations : AUCAME (sauf mentions contraires) - Pictos : Freepik

Contact : alice.guilloux@aucame.fr

Directeur de publication : Patrice DUNY



AUCAME
Caen Normandie

Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole

21 rue de la Miséricorde - 14000 CAEN

02 31 86 94 00

contact@aucame.fr

www.aucame.fr

